

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléés : **3**

- dont représentés : **8**

Votants : **26**

- dont « pour » : **26**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/153

OBJET : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE LA STATION D'EPURATION DU HAMEAU DE FOUILLOUSE – SAINT-PAUL-SUR-UBAYE (04 530)

Le Conseil de Communauté,

VU les contrats de maîtrise d'œuvre conclus par la Communauté de Communes avec le bureau d'études CLAIE – 1 avenue François Mitterrand, La Vigie, 05 000 GAP - en 2011 (étude AVP pour les réseaux d'assainissement uniquement) et le 07/04/2021 (missions PRO - ACT – VISA – DET – AOR pour les réseaux d'assainissement et la station d'épuration) ;

VU le rapport PRO du bureau d'étude CLAIE remis le 20/07/2021 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes envisageait de réaliser uniquement les réseaux d'assainissement du hameau de Fouillouse afin de coordonner ces travaux avec ceux de la Commune de Saint-Paul-Sur-Ubaye (enfouissement des réseaux secs ; réfection des réseaux d'eau potable et de pluvial) et que la création de la station d'épuration était programmée à l'horizon 2025 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'étude PRO, il apparaît pertinent, du point de vue technique et économique, de créer la station d'épuration en même temps que les réseaux ;

CONSIDERANT que le scénario n°1.2 du rapport PRO semble pertinent concernant les réseaux et la station d'épuration et que le coût global des opérations peut être évalué à 536 000 € HT, répartis comme suit :

TRAVAUX :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Réseaux assainissement : | 228 600 € HT |
| - Station d'épuration | 268 400 € HT |

ETUDES (maîtrise d'œuvre, études annexes, essais, ...)
et DIVERS IMPREVUS : 39 000 € HT

COUT TOTAL opération : 536 000 € HT

CONSIDERANT que la partie « réseaux d'assainissement » est incluse dans le programme de contractualisation 2021/2023 avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence permettant un financement par celui-ci à hauteur de 20 % du montant HT ;

VU l'avis favorable de la commission « environnement » réunie le 20 septembre 2021 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président en charge de l'Assainissement,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le scénario n°1.2 du rapport PRO qui lui est présenté et les coûts d'opérations précisés ci-dessus pour la partie réseaux d'assainissement et station d'épuration.
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental 04 et de l'Agence de l'Eau RMC.
- **SOLLICITE** une dérogation pour pouvoir engager les prestations avant l'accord éventuel d'attribution d'aides.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte administratif ou notarié afférent au passage des réseaux sur les terrains traversés.
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes les formalités de publication nécessaires.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer une consultation par voie de marché à procédure adaptée.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus en dépenses et en recettes sur le budget annexe assainissement 2021 pour la partie réseaux et seront prévus en 2022 pour la station d'épuration.
- **PRECISE** que s'agissant d'une opération d'un montant supérieur à 150 000 € HT, la CCVUSP s'engage à respecter la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ou le cas échéant sa déclinaison régionale.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

